

**Arrêté temporaire de restriction de circulation**  
**Création d'un branchement électrique**  
**103 A, rue de l'Europe**  
**N°ARR2023-036**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande du 9 mai 2023 adressée par l'entreprise SADE sollicitant l'autorisation d'effectuer un branchement électrique de la propriété située 103 A, rue de l'Europe.

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1er :** A compter du 22 mai 2023 jusqu'à la fin des travaux (estimés à 1 semaine), la circulation des véhicules de toute sorte sera interdite, Street Graeoc, pour permettre le branchement électrique de la propriété située 103 A, rue de l'Europe.

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

**La signalisation sera adaptée suivant l'avancement du chantier.**

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

**L'accès (Entrée/sortie) des riverains** à leur propriété se fera uniquement par l'entrée du Street Graeoc, côté route de Keroustad.

**Article 2 :** La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SADE.

**Article 3 :** Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.

Fait à PORSPODER, le 9 mai 2023

 Le Maire,  
ves ROBIN